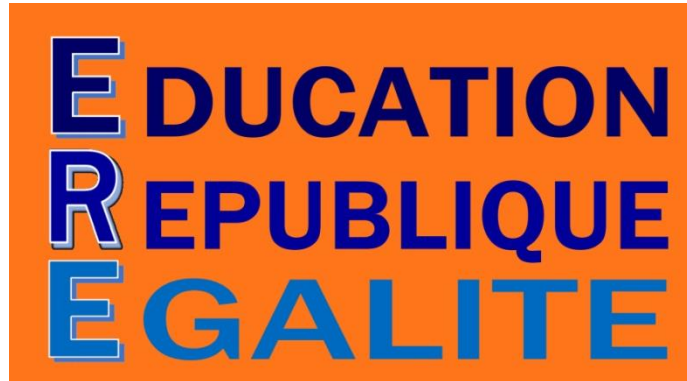


# REPUBLIQUE et LAICITE

De quoi parle-t-on?

Cadre juridique



# La République française

*Res publica*

La chose publique  
Les affaires communes  
Les affaires de l'Etat



Les affaires privées

**Un régime politique**

**Une devise**

**Liberté – Égalité – Fraternité**

**Valeurs à faire vivre**

**« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.  
Les distinctions sociales ne peuvent être fondées  
que sur l'utilité commune. » Art.1 DDHC du 26/08/1789**

# La République française

## INDIVISIBLE

*non aux*

Individualismes  
Communautarismes  
Séparatismes

## LAÏQUE

Indépendance  
du pouvoir politique  
des pouvoirs religieux

## Des principes

## DEMOCRATIQUE

Suffrage universel  
Démocratie représentative  
participative, délibérative  
Expression directe des citoyens

## SOCIALE

Education  
Santé - Sécurité - Justice  
Services publics  
Promotion de tous

# Laïcité: vers une définition

- **Laïc:** «commun - du peuple »  $\neq$  « cleric »
- **Dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire** de Ferdinand BUISSON (vers 1875)

**SUBORDINATION**  
de toutes les  
autorités à une autorité  
unique  
**La RELIGION**



**ETAT INDEPENDANT**  
de tous les clergés  
**NEUTRE** entre les cultes  
Garantit **EGALITE**  
de **TOUS**  
devant la **LOI**

# Laïcité: vers une définition

## ➤ Loi de séparation des Eglises et de l'Etat: 1905

*« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public. » Art. 1*

*« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Art.2*

## ➤ Constitution française : 1946 puis 1958

*« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale... » Art. 1*

**Laïcité est un des principes qui définissent la République**

# Laïcité: définitions

## ➤ Régis DEBRAY philosophe

« C'est un cadre juridique, donc une frontière... » (Le 1; janvier 2016)

« La laïcité n'est pas destinée à nettoyer la société de toute empreinte religieuse, mais à préserver l'espace public de l'emprise des religions » (*Allons aux faits, Gallimard 2016*)

## ➤ Jean BAUBEROT sociologue

« Séparation du pouvoir politique et des autorités religieuses » (*Petit manuel pour une laïcité apaisée, p 34*)

## ➤ Conseil d'Etat

« Refus de l'assujettissement du politique au religieux ou réciproquement » (2004)

# La loi

**La loi des hommes**

**pas celle de Dieu**

# Laïcité : finalités

- **Liberté de conscience pour tous les citoyens**
- **Liberté d'expression dans le respect des lois**
- **Egalité de tous les citoyens devant la loi**
- **Bien commun et intérêt général**

➤ **Permettre l'exercice de la citoyenneté**  
**En conciliant la liberté de chacun**  
**avec l'égalité et la fraternité de tous**  
**dans le souci de l'intérêt général**



# Laïcité : modalités

## ➤ Séparation des Eglises et de l'Etat

- Les religions ne cherchent pas à dicter leurs normes à l'Etat
- L'Etat n'intervient pas dans les affaires internes des religions

*« La loi protège la foi  
aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter sa loi »*

## ➤ Neutralité de l'Etat

- L'Etat veille au respect par tous de la liberté de conscience et à l'égalité des droits

# Laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics

- **Code de l'éducation, article L. 141-5-1 :**

*« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.*

*Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »*

# Laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics

- **Circulaire MEN du 18-05-2004 :**

**« Les signes et tenues qui sont interdits sont ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive. »**

**« La loi s'applique (...) à toutes les activités placées sous la responsabilité des établissements ou des enseignants y compris celles qui se situent en dehors de l'enceinte de l'établissement (sortie scolaire, cours d'éducation physique et sportive...). »**

# La loi de 2004 vue par le recteur de la Grande Mosquée de Paris

***« La loi de 2004 interdisant les signes ostentatoires est bien équilibrée. Elle a affirmé l'égalité de tous dans l'école de la République : les élèves sont là pour apprendre , pour s'enrichir, comme l'islam le demande d'ailleurs . »***

**Et il ajoute**

***« Mais lorsqu'une femme souhaite mettre son foulard dans un endroit où cela n'est pas interdit, elle peut le faire. La France n'est pas un pays raciste »***

***(Chems-Eddine Hafiz Entretien dans l'OBS du 22 au 28 octobre 2020 p 38)***

# Conforter les principes républicains

Loi du 24 août 2021 (exposé des motifs)

## Le législateur réaffirme valeurs et principes

- La République = un bien commun, un projet exigeant
- La République = une volonté jamais achevée, toujours à reconquérir
- Ses fondements: liberté, égalité, fraternité, éducation, laïcité
- Un ennemi: communautarisme avec un projet politico-religieux pour des normes religieuses au dessus de la loi commune
- Un ennemi présent dans les quartiers, services publics...
- Un ennemi à l'origine des drames qui ont endeuillé la nation
- Une ambition: renforcer nos moyens d'agir

# Le contenu de la loi du 24 août 2021

- **Neutralité pour les salariés des organismes ayant une mission de service public** (SNCF, RATP, sociétés HLM...)
- **Contrôle renforcé de l'Etat sur les actes de collectivités**
- **Création d'un délit de séparatisme** (protection des élus et agents publics)
- **Contrat d'engagement républicain pour les associations subventionnées** (contrôle renforcé des fédérations sportives et des sources de financements)
- **Création d'un délit de mise en danger de la vie d'autrui face à haine en ligne** (protection des agents publics, élus, journalistes, mineurs)
- **Instruction des enfants et mesures sur la famille**
  - **Scolarisation obligatoire en établissement scolaire (3 à 16 ans) instruction en famille dérogatoire (handicap, pratiques sportives et artistiques...),**
  - **Egalité de droits pour les femmes**
- **Contrôle des associations culturelles et lieux de culte**

# La liberté d'expression

## Des limites dans la loi

- **Incitation à la violence, au meurtre**
- **Apologie du terrorisme**
- **Incitation à la haine raciale, à l'antisémitisme**
- **Diffusion de propos négationnistes**
- **Injure ou diffamation des personnes.**

*« On n'a pas le droit en France de provoquer la haine des individus; en revanche on a parfaitement le droit de rire de toutes les croyances »  
Elisabeth Badinter (entretien dans le revue LIRE de mars 2015 p. 57)*

***« Il est fréquent que politiques, journalistes et mêmes chercheurs enferment la laïcité dans la loi.***

***Or elle est beaucoup plus qu'une simple question juridique.***

***Elle est aussi une question philosophique, sociologique, culturelle, mais aussi historique.***

***Pour comprendre qui l'on est et essayer de prévoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient et, en matière de laïcité, plus encore que dans d'autres domaines, l'histoire est essentielle. »***

**Eric ANCEAU**

**Laïcité, un principe  
De l'antiquité au temps présent**



# Les laïcités dans le monde

# Europe et valeurs de liberté et d'égalité

## Dans tous les pays d'Europe

**La liberté de conscience est proclamée  
mais certaines religions jouissent dans  
beaucoup de pays d'un statut de droit public  
accompagné de privilèges financiers.**

# Europe du nord

- **Référence à Dieu dans certains textes officiels:**  
**Allemagne, Pologne, Danemark, Angleterre , Irlande.**
- **Religion luthérienne associée aux pouvoirs publics:**  
**Danemark, Finlande, Norvège, Suède**
- **Régime de « pilarisation » en Belgique et aux Pays-Bas:**  
**Six options spirituelles (les piliers) sont reconnues et financées (christianisme, judaïsme, église anglicane, protestante, islam et humanisme athée ou agnostique)**
- **En Allemagne:** Etat fédéral et Eglises sont séparées mais les confessions protestante et catholique ont acquis un statut de droit public. Instruction religieuse dans les écoles publiques.

# Europe de l'est

- **A partir de 1991 abrogation du régime de séparation des Eglises et de l'Etat instauré à l'époque communiste**
- **Concordats conclus avec le Vatican :**
  - Pologne** Le concordat de 1993 et la constitution de 1997 abolissent le régime de séparation des Eglises et de l'Etat, retour des biens nationalisés et financement public du culte

# Europe du sud -1

**Espagne:** la Constitution de 1978 après Franco

- proclame la liberté et l'égalité de tous les Espagnols sans distinction de religion ou de conviction
- mais maintient des privilèges pour les confessions religieuses en particulier pour l'église catholique
- affirme l'égalité de tous les Espagnols mais ne prend en compte que les croyants...

Ainsi elle prévoit des relations de coopération de l'Etat espagnol avec l'Eglise catholique et les autres confessions religieuses mais rien pour les autres types de conviction (athées, agnostiques, libres penseurs ou humanistes sans référence religieuse...)

# Europe du sud - 2

**Italie:** solides positions du cléricalisme catholique

- Le principe de séparation des Eglises et de l'Etat, inscrit dans la constitution de 1948, a été limité dans son application par certaines dispositions héritées des accords de Latran (1929): catholicisme religion d'Etat.
- Depuis 1984, un nouveau concordat précise que « les principes du catholicisme font partie du patrimoine historique du peuple italien » et que « la République italienne et le Saint Siège collaborent pour la promotion de l'homme et le bien du pays ».

**Grèce:** Eglise orthodoxe quasi Eglise officielle

# Etats-Unis

**Les rapports entre religion et politique sont complexes:**

**Référence directe à Dieu présente sur le dollar**

**Professions de foi publiques de certains présidents**

**(Bush et Obama)**

**Malgré la prestation de serment des présidents sur la Bible, la constitution des États-Unis ne comporte pas de référence à Dieu.**

**La constitution fédérale est donc laïque et les juges de la cour suprême ont à veiller sur la stricte séparation juridique de l'Église de l'État.**

**La religion, qui a pu pénétrer et conditionner les normes de la vie sociale, exerce de fait un pouvoir spirituel et temporel.**

# Canada

**Le Canada s'est efforcé de construire un cadre intégrateur :**

**Sous la forte pression des communautés religieuses et sous couvert d'accommodements dits raisonnables**

**il a expérimenté une attitude permissive :**

*tribunaux rabbiniques ou islamiques, jours fériés spécifiques à chaque religion, révision des programmes scolaires, pauses pour prières sur les lieux de travail, quotas pour recrutement et certains concours ...*

**... avant de reculer face aux incohérences des revendications et au risque d'un éclatement sociétal**



# Des questionnements

## Éléments de constat de Henri Pena-Ruiz

**En Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne et en Italie des voix s'élèvent pour demander une évolution vers une laïcisation à la française.**

**Aux Etats-Unis : « Nombre d'Américains aujourd'hui entendent définir un humanisme critique et laïque »** conformément aux intentions des pères fondateurs des premières Constitutions américaines (Thomas Jefferson et James Madison)

**« Hommes des Lumières ces présidents avaient compris que la laïcité est la meilleure solution pour unir des populations d'origines diverses dans le melting pot des vagues successives d'immigration. Seul un cadre neutre qui ne privilégie aucun particularisme permet de le faire dans la justice et l'efficacité »**

# Points de vue sur la Laïcité

# Le point de vue du pape François

Interview accordé au journal La Croix, le 19/05/2016

**Question:** « Quelle est selon vous une bonne laïcité? »

**Réponse:** « *Un état doit être laïque. Les Etats confessionnels finissent mal. Cela va contre l'histoire.*

*Je crois qu'un laïcité accompagnée d'une solide loi garantissant la liberté religieuse offre un cadre pour aller de l'avant .*

*Nous sommes tous égaux , comme fils de Dieu ou avec notre dignité de personne . »*

# Le point de vue de Yadh Ben Achour juriste et universitaire tunisien

Interview accordée au journal La Croix le 17/11/2017

**Question:** « La laïcité est-elle aussi l'avenir pour le Maghreb ? »

**Réponse:** « *Le monde arabo-musulman n'échappera pas à cette évolution. La démocratie et les droits humains sont par nature laïques, car par nature temporels.*

*... derrière la grande illusion de la charia souveraine se cachent des révolutions invisibles, des petites formes de laïcité sociale et juridique. Des débats sont aujourd'hui ouverts, comme celui sur l'homosexualité, toujours pénalisée en Tunisie et ailleurs.*

*Le débat public est lancé.*

*La démocratie, finalement, commence ainsi.*

*Un jour viendra le temps de la théorisation et de l'harmonisation du discours avec les pratiques ».*

# Le point de vue de Delphine HORVILLEUR femme rabbin

Interview accordée à la revue Zadig N° 4 hiver 2019

## « Heureux comme Dieu en France »

Proverbe Yiddish

*« Ce proverbe yiddish dit avec humour: Dieu est heureux en France parce qu'ici , au moins, on lui fout la paix. »*

*« Cela signifie que la promesse républicaine a quelque chose à voir avec la non saturation religieuse de l'espace public , c'est-à dire la possibilité qu'y résonnent toujours d'autres voix. »*

# Le point de vue de Rachid Benzine islamologue

Interview accordée au journal L'Echo le 23/10/2020

**Question:** « Quelle est votre définition de la laïcité? »

**Réponse:** « *C'est un espace vide au sein de l'espace public qui ne peut être occupé par aucune idéologie ou aucune religion. La laïcité est une bénédiction. Elle incarne la possibilité de la coexistence des croyants et des non-croyants. C'est une posture critique face à toute connaissance . Contrairement à ce que l'on pense parfois, la laïcité ne s'est pas faite contre les religions , mais contre un certain catholicisme ... La société ne se divise pas entre croyants et non-croyants mais entre ceux qui défendent la démocratie et ceux qui la sapent. »*

# Le point de vue du recteur de la Grande Mosquée de Paris

**Question:** « Certaines associations, comme le CCIF...estiment que la loi de 2004 (complétée par la loi de 2010 interdisant le voile intégral dans l'espace public) est une oppression, quand dans d'autres pays du monde, notamment anglo-saxons, les femmes peuvent porter leur voile partout sans souci »

**Réponse:** « Nous n'avons pas cette tradition, nous sommes un pays laïc. L'islam est parfaitement adapté à la laïcité, qui met les religions sur un pied d'égalité. La religion musulmane est arrivée en France bien après la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905. L'intégration des autres cultes a été facilitée par leur antériorité : les églises étaient déjà construites. L'imam, contrairement au curé, peut se marier, avoir des enfants, et a donc besoin de gagner sa vie. Mais l'Etat ne peut pas se mêler de son statut. »

*(Chems-Eddine Hafiz Entretien dans l'OBS du 22 au 28 octobre 2020 p 38)*

# Le point de vue d'Olivier ROY

Interview accordée à la revue Zadig N° 4 hiver 2019

***« On constate que le principe de « laïcité à la française » s'étend , parce que ce modèle, aussi problématique et imparfait soit-il, a sa cohérence et oblige l'Etat et les communautés religieuses à négocier, à discuter. »***



# La déclaration universelle sur la laïcité au XXIe siècle

La déclaration est rédigée lors du centenaire de la loi de 1905

Sur une initiative de 3 sociologues professeurs d'université:

Micheline MILLOT (Canada) Roberto BLANCARTE (Mexique)

Jean BAUBEROT (France)

Signée par 212 universitaires de 29 pays

Allemagne, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Espagne, France, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pérou, PortoRico, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay, Etats-Unis, Vietnam (liste établie au 1<sup>er</sup> décembre 2005)

Principes fondamentaux:

Liberté de conscience (croire ou ne pas croire) et de culte

Dissociation loi civile et normes religieuses ou philosophiques

Egalité de tous les citoyens devant la loi, sans discrimination.

# Pour aller plus loin

